



LES DROITS ET DEVOIRS DE L'ENFANT

LES DROITS

L'Enfant a droit à une alimentation saine et nutritive.
L'Enfant a droit à la protection et aux soins nécessaires à son bien-être.
L'Enfant a droit au respect dû à la dignité humaine en toutes circonstances.
L'Enfant a droit à l'éducation.
L'Enfant a droit de vivre avec sa famille .
Les droits de l'enfant sont garantis sans restriction aucune.
L'Enfant a droit à la protection de la loi contre les atteintes à son honneur, à sa réputation et à sa vie privée.
L'Enfant a droit à son identité y compris sa nationalité et ses relations familiales.
L'Enfant a droit à la fête, à la danse, à l'épanouissement. Tous les enfants sont égaux en droits.
L'Enfant a droit à la liberté d'expression, d'association et de réunions pacifiques.
L'Enfant a droit à un nom et une nationalité.

LES DEVOIRS

L'Enfant a le devoir de ne pas gaspiller la nourriture.
L'Enfant a le devoir de respecter le bien-être des autres.
L'Enfant n'a pas le droit de faire tout ce qu'il peut avoir envie, ni de prendre ce qu'il veut.
L'Enfant a le devoir de respecter la dignité des autres.
L'Enfant a le devoir de travailler à l'école et de respecter les enseignants et ses camarades.
L'Enfant a le devoir de respecter sa famille et ses proches.
L'Enfant a le devoir d'éviter la discrimination dans le choix de ses amis.
L'Enfant a le devoir de se conformer aux lois qui régissent la société pour protéger son honneur, sa réputation et sa vie privée.
L'Enfant a le devoir de s'accepter, d'accepter son appartenance et sa culture.
L'Enfant a le devoir de soigner ses jouets, d'éviter des jeux brutaux et d'être fidèle à ses amis.



LES DROITS

L'Enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

L'Enfant a droit à un niveau de vie suffisant pour son développement harmonieux.

L'Enfant sans famille a droit à une protection de remplacement.

L'Enfant a droit à la santé et à la sécurité.

L'Enfant doit être élevé dans un esprit de tolérance.

L'accès aux médias pour son développement culturel et social est reconnu.

L'Enfant a droit à la vie.

L'Enfant est éduqué dans un esprit d'amitié envers les autres peuples.

L'Enfant a droit à sa propre culture.

LES DEVOIRS

L'Enfant a le devoir de bien se comporter pour son épanouissement et celui des autres.

L'Enfant a le devoir d'aimer le nom reçu et sa nationalité.

L'Enfant a le devoir de respecter l'avis des autres et d'accepter des choix différents des siens.

L'Enfant a le devoir de ne pas détruire les habitations et les biens publics.

L'Enfant a le devoir de ne pas détruire les installations sanitaires et sécuritaires.

L'Enfant a le devoir de tolérer les autres enfants et les adultes.

L'Enfant a le devoir de participer au développement culturel et social.

L'Enfant a le devoir de respecter sa vie et la vie des autres.

L'Enfant a le devoir de respecter et profiter du temps de repos et de loisir qui lui est accordé et ne pas perturber celui des autres.

L'Enfant garde un esprit d'amitié envers les autres enfants.